



Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2013
Français
Original: espagnol

Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires

Genève, 2013

Point 5 de l'ordre du jour

Élaboration de propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires

Proposition de mesures concrètes pour parvenir au désarmement nucléaire

Document soumis par Cuba

1. L'existence de plus de 19 000 armes nucléaires – dont 4 400 en état de fonctionnement et 2 000 prêtes à être utilisées immédiatement – et les dangers que cela implique, constituent l'un des défis majeurs pour la survie de l'espèce humaine.
2. La communauté internationale est de plus en plus préoccupée par la menace que représente pour l'humanité l'existence d'armes nucléaires, leur emploi possible ou la menace de leur emploi. La seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes est leur interdiction et leur élimination complète.
3. Compte tenu de leurs effets désastreux, l'emploi des armes nucléaires entraînerait une violation flagrante des normes internationales, y compris celles relatives à la prévention du génocide et à la protection de l'environnement. Aucune circonstance ou doctrine de sécurité ne peut justifier l'emploi des armes nucléaires.
4. En dépit du très large soutien dont bénéficient l'interdiction et l'élimination totale des armes nucléaires au niveau international, peu de progrès ont été accomplis dans la réalisation de cet objectif.
5. Le multilatéralisme et les solutions convenues au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen viable de traiter les questions de désarmement et de sécurité internationale, y compris le désarmement nucléaire.

6. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre 2012 une résolution importante, par laquelle elle a décidé d'organiser, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, une Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement nucléaire. La réunion aura lieu le 26 septembre 2013, à New York.

7. Ce n'est qu'avec la participation et le soutien de la communauté internationale que ce rendez-vous contribuera concrètement à faire avancer les négociations sur le chemin inéluctable de l'interdiction et de l'élimination totale des armes nucléaires.

Cuba propose ci-après 20 mesures concrètes, entre autres, susceptibles de mener sans plus tarder à l'objectif du désarmement nucléaire:

a) Comme suite à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire du 26 septembre 2013, tenir régulièrement des réunions en divers lieux et selon des modalités variées pour permettre de continuer à examiner la question sans relâche, dans le but de rallier toujours plus de soutien de la part de la communauté internationale à l'élimination totale des armes nucléaires;

b) Constituer sans retard, au sein de la Conférence du désarmement, un Comité spécial du désarmement nucléaire chargé de mener des négociations;

c) Poursuivre de manière ininterrompue la réduction des arsenaux d'armes nucléaires de tous types existant dans le monde;

d) Adopter des mesures visant à interdire l'utilisation de nouvelles technologies pour l'amélioration des systèmes actuels d'armes nucléaires, y compris l'interdiction de se livrer à des activités de recherche et développement en matière d'armes nucléaires;

e) Mettre fin de manière immédiate et permanente aux essais d'armes nucléaires de tout type, y compris ceux effectués à l'aide de superordinateurs et les essais sous-critiques, et procéder à la fermeture de tous les sites d'essai d'armes nucléaires;

f) Mettre en œuvre de manière effective et urgente l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui dispose que les Parties s'engagent à poursuivre des négociations en vue d'adopter des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace;

g) Assurer la pleine application des 13 mesures concrètes visant à progresser de manière systématique et progressive vers un monde exempt d'armes nucléaires, convenues par la Conférence d'examen du TNP de 2000;

h) Appliquer le Plan d'action sur le désarmement nucléaire adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010;

i) Faire appliquer les principes de transparence et d'irréversibilité par les États dotés d'armes nucléaires s'agissant de toutes les mesures relatives au respect des obligations en matière de désarmement nucléaire;

j) Éliminer le rôle joué par les armes nucléaires dans les doctrines militaires et de sécurité;

k) Réduire progressivement le statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires jusqu'à leur élimination totale;

l) Adopter des mesures visant à réduire le risque d'utilisation accidentelle des armes nucléaires;

m) Faire en sorte que les États dotés d'armes nucléaires cessent d'œuvrer au développement et au perfectionnement des armes nucléaires et de leurs vecteurs ainsi que des infrastructures connexes;

- n) Mettre en œuvre des mesures concrètes propres à empêcher le développement et le déploiement des systèmes de défense antimissile balistique;
 - o) Faire en sorte que les puissances nucléaires retirent toutes les réserves et déclarations interprétatives afférentes aux protocoles des Traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires qu'elles ont formulées et qui s'avèrent contraires à l'état de dénucléarisation des zones en question;
 - p) Créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient;
 - q) Adopter de toute urgence un traité prévoyant des garanties de sécurité universelles, non assorties de condition et juridiquement contraignantes pour les États non dotés d'armes nucléaires;
 - r) Adopter un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui traiterait également de la question des stocks, afin de progresser vers la réalisation de l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire;
 - s) Mettre en place un mécanisme de vérification pour l'élimination des armes nucléaires;
 - t) Entamer des négociations sur un programme progressif d'élimination complète des armes, y compris la négociation d'une Convention relative aux armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, l'acquisition, l'essai, le stockage, le transfert, l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires et prévoyant leur destruction selon un calendrier défini.
-